



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 117988

Texte de la question

M. Éric Woerth attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la disparité des moyens financiers alloués à la Picardie pour le spectacle vivant, par rapport aux autres régions. Le 20 juin dernier, les directeurs des lieux artistiques et culturels, réunis au sein du « Réseau Picardie », après avoir été reçus au ministère de la culture, ont fait trois propositions à la DRAC de Picardie et concernant une augmentation des aides aux compagnies, le subventionnement-plancher des scènes conventionnées et une aide aux projets en réseau. Au regard des priorités définies par le ministre de la culture lors de la présentation du budget 2007 à la presse et recouvrant « le soutien aux équipes indépendantes et au réseau des lieux subventionnés par l'État », il souhaiterait avoir la confirmation des trois aides demandées afin d'amorcer le rééquilibrage des crédits déconcentrés pour le spectacle vivant en faveur de la Picardie.

Texte de la réponse

L'interrogation de l'honorable parlementaire s'inscrit dans le cadre d'échanges réguliers entretenus par le ministère de la culture et de la communication avec les professionnels de la région. Un certain nombre de propositions concrètes de soutien aux actions de création, de formation et de diffusion en région Picardie ont été formulées dans ce cadre avec une estimation d'un apport en mesures nouvelles de 370 000 euros au titre de l'aide aux compagnies, aux scènes conventionnées et aux projets en réseau. Cet effort nécessite une mise en oeuvre dans le cadre d'un plan pluriannuel. Mais dès 2007 des mesures nouvelles au titre du fonctionnement dans le secteur du spectacle vivant, représentant 240 000 euros concerneront le soutien aux scènes conventionnées de la région, le soutien aux autres lieux de création et de diffusion, les arts du cirque et de la rue, l'aide aux compagnies dramatiques et chorégraphiques, la mise en place ou l'accompagnement de résidences de compagnies dramatiques et chorégraphiques, le soutien à la formation et à l'insertion professionnelle. Cette aide significative, sans équivalent dans les années antérieures, traduit clairement la volonté du ministère de la culture de développer et de dynamiser l'action des équipes et des structures du spectacle vivant en Picardie, ainsi que son souci de veiller à un équilibre au plan national des actions soutenues en régions par ses services. Cette volonté forte de remédier à une situation de déficit pour la diffusion du spectacle vivant en région Picardie s'affiche également à travers l'inscription de la création d'une scène nationale pour l'Oise dans le contrat de projet 2007-2013. La scène nationale projetée serait la première scène nationale créée dans la région depuis la création de la maison de la culture d'Amiens il y a 40 ans et un tel établissement serait également un point d'ancrage et de ressources pour le développement des politiques du spectacle vivant.

Données clés

Auteur : [M. Éric Woerth](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117988

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1461

Réponse publiée le : 8 mai 2007, page 4277